



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 97525

Texte de la question

M. Bernard Perrut alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés croissantes que rencontrent les enfants pour l'apprentissage de la lecture dans les classes primaires, et compromettent souvent l'entrée en sixième. Il semble que le retour à la méthode syllabique serait bénéfique en ce domaine, et de nombreux pays ont fait ce choix ou sont disposés à le faire, comme par exemple la Finlande et la Grande-Bretagne. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce point non négligeable pour la réussite scolaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, a pleinement pris conscience de la question évoquée : les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP, elles figurent explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... », il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes-phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme tel le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité au programme. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97525

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 119

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13067